



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Délibération n°49

relative à la modification de la grille locale des emplois

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Dijon, le 25 novembre 2025,

- VU le Code de l'artisanat,
- VU le Statut du personnel des chambres de métiers et de l'artisanat, notamment son article 42
- VU l'avis favorable du Bureau en date du 3 novembre 2025
- VU l'avis de la CPL du 20 novembre 2025
- VU la grille des emplois en séance et préalablement communiquées aux élus

CONSIDERANT que les effectifs doivent être en lien avec la stratégie de la CMA BFC inscrite dans le plan EVEREST CAP 27 !

DECIDENT d'approuver la grille des emplois modifiée qui leur a été présentée, par **49 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions – Adoptée à la majorité**

Dijon, le 25/11/2025



**Le président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat
BFC**